Image not found or type unknown

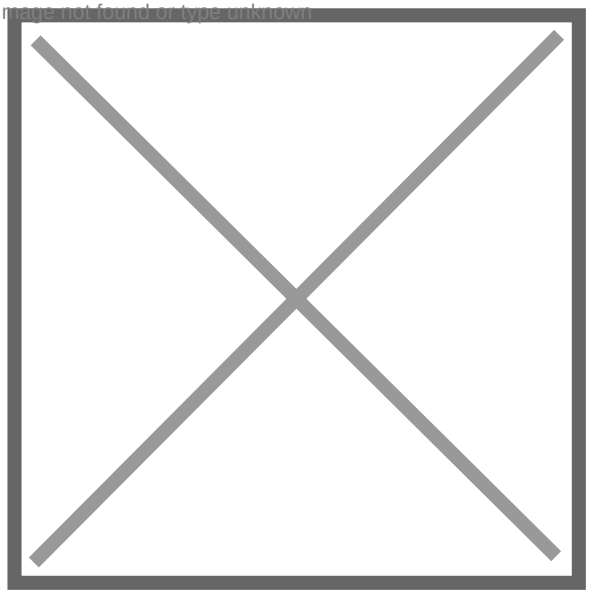

Erreur de diagnostic garagiste

Par **Iweus**, le **25/02/2019** à **18:18**

Bonjour, je vais tenter de vous exposer brièvement mes mésaventures automobiles de ces derniers temps.

En début d'année (le 04/01), j'ai eu la mauvaise surprise de constater que mon véhicule ne démarrait pas (il était stationné à une vingtaine de minute de chez moi et c'est ma compagne qui m'avait déposé). Le véhicule n'avait pas été utilisé depuis au moins une semaine, il faisait très froid et ostensiblement, la batterie était vidée. J'essayais de le redémarrer à l'aide de pinces crocodiles et du véhicule de ma compagne, mais rien n'y fit.
Ma compagne m'incita à aller au garage, mais moi-même. Elle me prit donc en voiture et nous partîmes quémander de l'aide au garage tout proche (400M d'après google map). J'expliquai concisément mon problème et le garagiste nous suivit jusqu'au véhicule.
Sur place, nous essayâmes de faire démarrer la bagnole par le biais des pinces crocodiles. Nenni. Le garagiste remonta donc au garage et revint avec un instrument de mesure et une batterie portable. La voiture redémarra correctement à l'aide de la batterie portable et le garagiste prit brièvement des mesures. Nous remontâmes à son garage.
Une fois arrivé, il me livra son diagnostic. Pour lui la batterie était morte étant donné que l'alternateur fonctionnait correctement. Je lui demandais s'il en était bien certain parce que les cosses de batterie étaient oxydées, abîmées et branlantes. Il m'affirma que ce n'était pas bien grave, quoique gênant mais que ce n'était que secondaire. Pour lui, la panne serait réparée en changeant la batterie étant donné que l'alternateur fonctionnait correctement. J'acceptai donc qu'il procède aux réparations.
Ce qu'il fit et me factura la réparation 122.82 euros. Je payai.

Un mois plus tard (le 12/02), je pris mon véhicule pour me rendre au travail (je ne travaillais pas, mais j'avais des choses à y faire) et rebelote, le véhicule ne démarra pas. Après une courte recherche, je constatais que la lumière du plafonnier était restée allumée, ce qui avait déchargé la batterie. Je mis donc mon véhicule en marche en utilisant le véhicule de ma

compagne et des pinces crocodiles que je branchai sur ma batterie. Le véhicule redémarra. Je me rendis alors où je devais me rendre (à une vingtaine de minutes de mon domicile) et une fois mes affaires terminées (je faisais les courses, heing, rien d'exceptionnel) je repris mon véhicule. J'eus alors la désagréable surprise de constater que celui-ci ne démarrait plus. A que cela ne tienne, j'appelai ma compagne, qui vint et nous redémarrâmes le véhicule de la même manière que tantôt.
Commença alors une longue session (environ une semaine) ou tantôt mon véhicule démarrait le matin en partant au travail, tantôt la batterie était vide. Je rappelais donc le garagiste et celui-ci m'invita à passer. Je m'y rendis (le 20/02) et lui exposait le problème. Je lui dis immédiatement que j'avais des doutes quant à son diagnostic initial et quand à l'état d'usure de ma précédente batterie qu'il avait changé. Il se trouva bien emmerdé de constater que le même type de panne persistait. Il testa batterie et alternateur devant moi, les deux fonctionnaient correctement. Il me dit que ce genre de panne était complexe parce que quelque chose devait vider la batterie et qu'il fallait trouver le responsable. Je remettais sur la table les cosses de batterie. Il opina du chef et m'invita à repasser le lendemain ou le surlendemain.
Le surlendemain je revint et il me dit que tout semblait en ordre, le véhicule redémarrait à chaque fois. Fort bien. Il m'expose alors ses réparations. Il avait changé les cosses de batterie et retendu (sic) la courroie d'embrayage qui faisait un bruit au démarrage et qui désormais était mieux tendue (elle fait toujours le même bruit au démarrage). Mon véhicule était donc réparé et nous pouvions, d'après lui, passer à la facture. Je me permis de lui redire que ma batterie n'était donc certainement pas en cause et que j'avais certainement payé 122 euros pour rien. Il eut l'air gêné et me balança quelques phrases incohérentes sans intérêt. Bref.
Arriva la facture. 115.70 pour deux cosses de batterie (disponibles à 5 euros sur internet) et une heure et demie de main d'œuvre. Je demandais ce qui justifiait un tel temps de travail, et il me répondit que les cosses de batterie n'étaient pas standard et qu'il avait donc dû bricoler pour pouvoir les poser (en quoi cela me concerne-t-il ? Pourquoi n'a-t-il pas commandé le produit adéquat ?), qu'il avait retendu la courroie d'alternateur (qui est notée comme fonctionnelle sur la première facture) car elle faisait un bruit au démarrage (elle fait toujours le même bruit au démarrage) et qu'il y avait le temps du diagnostic. Pressé par la contrainte, je payai encore (j'avais déjà raté trois jours de travail à cause de panne et à la campagne, la voiture est le seul moyen de transport).
Bref ! Résultat des courses, son premier diagnostic me parait totalement erroné et je me retrouve à payer 237 euros et cinquante centimes pour a final une panne qui requérait de changer deux cosses de batteries (disponibles à 5 euros l'unité sur internet).
Autant vous dire que je me sens totalement floué (c'est une manière polie de dire e******r jusqu'au trognon) et que j'aimerais beaucoup savoir s'il m'est possible d'avoir un recours contre ce garagiste.
Si quelqu'un pouvait m'aider, ce serait merveilleux =)

Par **morobar**, le **26/02/2019** à **09:03**

Bonjour,
[citation]exposer brièvement [/citation]
Suivent 10000 lignes.
[citation] la courroie d'embrayage qui faisait un bruit au démarrage [/citation]
Plutôt la courroie de pompe à eau.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

SI elle fait du bruit - roulement fichu -, il faut la changer et aussi changer la pompe à eau.
Ne pas le faire est annonciateur d'une panne grave ultérieure, voire de la mort du moteur s'il s'agit d'un diesel.
[citation] s’il m’est possible d’avoir un recours contre ce garagiste. [/citation]
Le garagiste a une obligation de résultat.
Vous allez avoir du mal à mettre en évidence un ou des échecs.
Il faudra passer par une expertise, ou ouvrir un dossier sinistre auprès de votre protection juridique, si vous en disposez d'une.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés